



Incidence de la mise en invalidite 2 à 58 ans sur la retraite ?

Par **NINE42**, le **19/09/2014** à **16:15**

Bonjour,

Je suis née en 08/1956 et après 12 mois d'arrêt de travail, le médecin conseil qui m'a convoquée m'a annoncé qu'elle me mettrait directement en invalidité 2. J'ai reçu aujourd'hui le mail m'annonçant l'arrêt des IJSS au 31/10.

Je voudrais savoir quelle en sera l'incidence sur ma retraite ? Je n'aurais pas eu de toutes façon mes trimestres complets à 62 ans âge légal pour ce qui me concerne ?

Est ce que les trimestres seront cotisés et pris en compte ?

Ma complémentaire me permettra d'arriver jusqu'à la retraite sereinement, mais après ?

Est on obligée de prendre la retraite à 60 ANS, Ce qui arrêtera la pension (plus intéressante pour moi) plus tôt que 62 a ?

Merci si quelqu'un peut me renseigner à ce sujet, je n'arrive pas à confirmer : certains articles font état de 60 ans obligés par la SS en cas d'inaptitude suite invalidité , et d'autres 62 ans ?

Cordialement

Par **P.M.**, le **19/09/2014** à **16:39**

Bonjour,

Il me semble que le mieux est de vous rapprocher de [l'Assurance Retraite...](#)

Par **NINE42**, le **19/09/2014** à **17:07**

Oui merci c'est ce que je pense faire à terme, mais si quelqu'un avait eu l'info, j'aurais aimé savoir rapidement, et week end aidant, je n'aurai pas non plus de rdv tout de suite ...

Cordialement

Par **P.M.**, le **19/09/2014** à **17:25**

Il est toujours très difficile en matière de retraite de pouvoir donner des informations exactes sans connaître la situation précise et complète de la personne...

Ce que je peux vous dire c'est que si vous êtes déclaré inapte et licencié, les période de

chômage valident des trimestres et qu'à ma connaissance, mais je peux me tromper puisque la retraite ne concerne pas directement le Droit du Travail, c'est que pour avoir une retraite anticipée, il faut être reconnu travailleur handicapé...
Je vous propose [ce dossier](#)...